





ÉCLAIRAGES ET SYNTHÈSES

L'ACCÈS À L'EMPLOI À L'ISSUE D'UNE FORMATION EN 2023 EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

En 2023, 101 700 demandeurs d'emploi ont terminé une formation* en Auvergne-Rhône-Alpes.

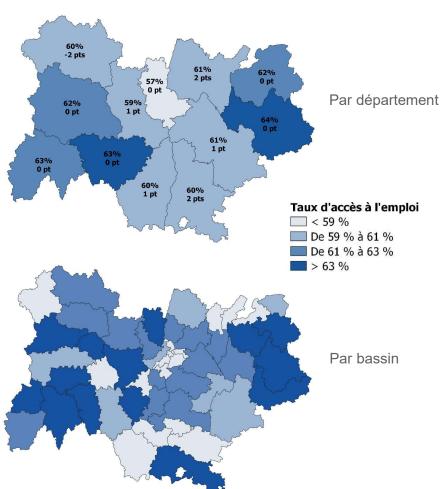
60% ont accédé à un emploi de plus d'un mois dans les 6 mois suivant leur sortie de formation contre 58% au niveau France.

Ce taux est en hausse de +0,6 point par rapport à 2022 (+1,3 point au niveau France) et en hausse de +1,1 point par rapport à 2019 (+1,9 point au niveau France).



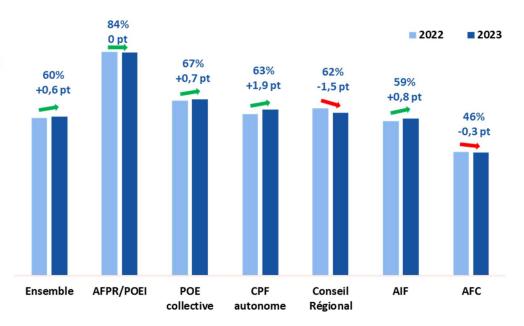


CARTES 1 ET 2: TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI EN 2023 ET ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2022 PAR DÉPARTEMENT ET BASSIN D'EMPLOI



^{*} hors formations de remises à niveau/savoirs de base et remobilisation

GRAPHIQUE 1: TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI ET ÉVOLUTION ENTRE 2022 ET 2023 PAR TYPE DE FORMATION



L'accès à l'emploi dépend significativement du type de formation suivi : il est de 46 % pour les Actions de Formation Conventionnées (AFC), visant les personnes éloignées de l'emploi, contre 84 % pour les formations préalables à l'emploi (AFPR/POEI).

Globalement, ce taux d'accès à l'emploi a augmenté de 0,6 point par rapport à 2022. Cette progression est observée pour la quasi-totalité des types de formation, à l'exception des AFC, qui enregistrent une baisse de 0,3 point, notamment dans l'Allier (-6,7 points), et des formations financées par le Conseil régional, qui diminuent de 1,5 point, en particulier en Haute-Loire (-7,5 points), dans l'Allier (-7,1 points) et dans le Cantal (-5,7 points).

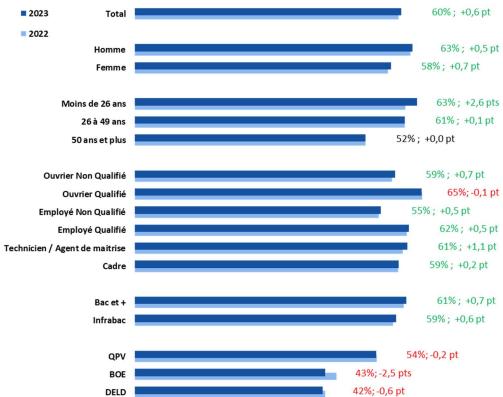
ENCADRÉ N°1

LES TYPES DE FORMATION

- Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POE individuelle) : d'une durée maximale de 400 heures, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à France Travail. Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable : CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POEI, contrat de 6 à 12 mois pour l'AFPR.
- Action de Formation Conventionnée (AFC) : conventionnée par France Travail, elle vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.
- Aide Individuelle à la Formation (AIF) : elle est attribuée par France Travail pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.
- Autres formations : depuis le premier trimestre 2020, il s'agit des formations financées par les demandeurs d'emploi via l'application Mon compte personnel de formation (CPF Autonome). S'ajoutent à celles-ci les stages financés par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC), financée par les OPCO et France Travail. La POE collective concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur, ou à acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en œuvre de la formation.

UNE BAISSE POUR LES PUBLICS LES PLUS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI





En 2023, comme les années précédentes, le taux d'accès à l'emploi varie fortement selon les publics. Il est élevé pour les hommes et les jeunes (63%) et les demandeurs d'emploi qualifiés, en particulier les ouvriers (65%).

Les écarts entre les différents publics se sont accentués en 2023. Les publics les plus éloignés de l'emploi ne bénéficient pas de la tendance générale à la hausse : séniors (52%, stable), résidents de Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV : 54%, -0,2 point), Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE : 43%, -2,5 points), Demandeurs d'Emploi Longue Durée (DELD : 42%, -0,6 point).

ENCADRÉ N°2

Les nouveaux publics prioritaires

La nouvelle édition du Plan Régional pour l'Investissement dans les Compétences (PRIC) pour la période 2024-2027 continuera de cibler les publics prioritaires.

En 2023, 64 000 demandeurs d'emploi éligibles au PRIC sont sortis de formation, soit 63% de l'ensemble des sortants de formation en Auvergne-Rhône-Alpes (hors remise à niveau/savoirs de base et remobilisation). 58% ont retrouvé un emploi dans les 6 mois, soit 6 points en dessous du public non PRIC.

Au sein de ce public, **de fortes disparités existent**. Les jeunes de niveau de formation inférieur ou égal à bac +2 et les demandeurs de 26 à 55 ans avec un niveau inférieur ou égal au bac (non bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou du RSA) ont des taux de retours à l'emploi élevés (resp. 63% et 66%). Au contraire, les séniors de plus de 55 ans, les bénéficiaires du RSA ou les bénéficiaires de l'obligation d'emploi affichent des taux faibles (resp. 45%, 43% et 43%).

GRAPHIQUE 3:

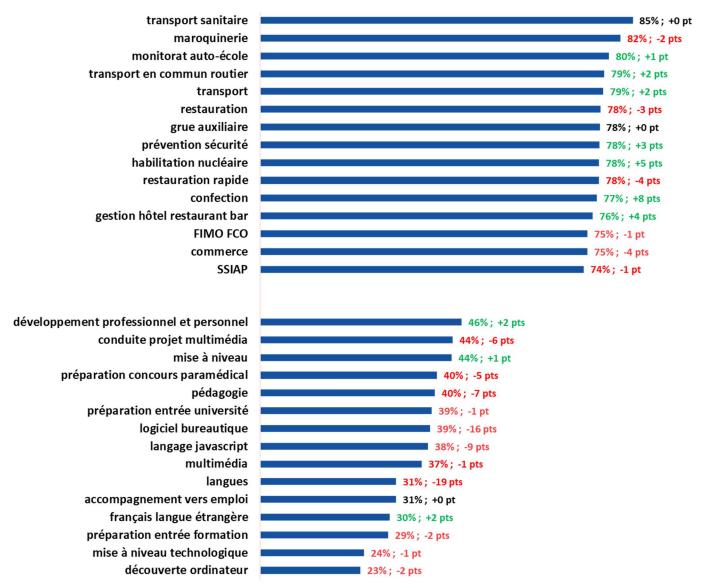




LE TRANSPORT TRÈS PRÉSENT PARMI LES FORMATIONS QUI RECLASSENT LE PLUS

GRAPHIQUE 4:

TOP 15 DES FORMATIONS AU TAUX D'ACCÈS LES PLUS ET LES MOINS ÉLEVÉS EN 2023 PARMI LES 100 FORMATIONS LES PLUS REPRÉSENTÉES ET ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2022



En 2023, la formation en **Transport sanitaire présente le meilleur taux d'accès à l'emploi** avec 85% des 750 stagiaires trouvant un poste. Le financement de cette formation provient à moitié des Actions de Formation Conventionnée (AFC) et à un quart du Conseil Régional.

Puis, parmi les formations au taux d'accès à l'emploi les plus élevés, on trouve des formations :

- majoritairement de type préalable à l'embauche (AFPR/POEI) qui forment par la pratique des techniques professionnelles du métier comme Maroquinerie, Monitorat auto-école, Transport en commun routier ou Restauration.
- financées par le **CPF autonome** pour l'acquisition de compétences supplémentaires essentielles à une employabilité rapide : Grue auxiliaire, Transport, FIMO FCO.

Parmi les formations au taux d'accès à l'emploi les plus faibles, on trouve des formations :

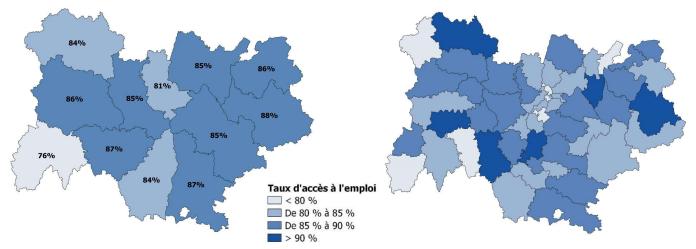
- majoritairement financées en AFC et destinées aux publics les plus éloignés de l'emploi (Découverte ordinateur, Mise à niveau technologique, Français langue étrangère, Langues, Multimédia, Mise niveau) ou qui s'inscrivent dans un parcours de formation (Préparation entrée en formation, Préparation concours paramédical)

Globalement, les meilleurs taux d'accès à l'emploi se trouvent dans les domaines de formation en cuir, énergie, prévention sécurité, hôtellerie-restauration, et ressources humaines. À l'opposé, les formations en langues, développement professionnel et personnel, ainsi qu'en art et audiovisuel multimédia, ont les taux de reclassement les plus faibles.

LES FORMATIONS PRÉALABLES À L'EMBAUCHE PLUS EFFICACES POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI QUALIFIÉS OU SUR LES FORMATIONS COURTES

CARTES 3 ET 4:

TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI DES FORMATIONS PRÉALABLES À L'EMBAUCHE EN 2023 PAR DÉPARTEMENT ET BASSIN D'EMPLOI



10 000 demandeurs d'emploi sont sortis d'une formation préalable à l'embauche en 2023, soit 10% de l'ensemble.

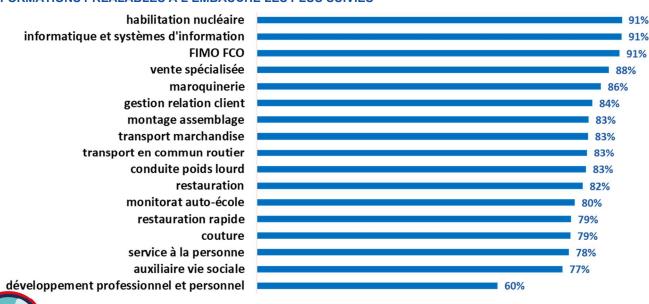
84% ont eu accès à un emploi dans les six mois suivant leur sortie de formation, stable par rapport à 2022 (+0,6 pt pour l'ensemble).

Le taux d'accès à l'emploi des formations préalables à l'embauche :

- **décroit avec la durée de la formation** : de 89% pour les formations de moins de 100 heures à 78% pour les formations de plus de 500 heures.
- croit avec le niveau de qualification du demandeur d'emploi : de 81% pour les employés non qualifiés à 89% pour les cadres
- est significativement plus faible pour le domaine du Développement professionnel et personnel (71%) et l'Habillement (78%). Il est particulièrement élévé pour les domaines du Commerce (89%), du Secrétariat assistanat (90%).

GRAPHIQUE 5:

TOP FORMATIONS PRÉALABLES À L'EMBAUCHE LES PLUS SUIVIES



L'Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) et la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI) sont deux dispositifs d'aide aux employeurs. Ils ont pour objectif de former les demandeurs d'emploi avant une embauche afin d'acquérir les compétences nécessaires pour occuper l'emploi.

64% DES SORTANTS D'UNE FORMATION RELEVANT D'UN DOMEX ACCÈDENT À UN EMPLOI DANS LES SIX MOIS

GRAPHIQUE 6:

TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI ET ÉVOLUTION ENTRE 2022 ET 2023 PAR DOMEX



ÉVOLUTION DU TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI ENTRE 2022 ET 2023 (EN POINTS)

Note de lecture : la taille des bulles est proportionnelle au volume de sortants de formation du secteur. Plus la bulle est en haut, plus le taux d'accès à l'emploi en 2023 est élevé. De même, plus la bulle est à droite plus l'évolution entre 2022 et 2023 du taux d'accès à l'emploi est forte.

France Travail Auvergne-Rhône-Alpes agit sur les secteurs les plus stratégiques pour la région, les Domaines d'Excellence (DOMEX).

59 800 demandeurs d'emploi sont sortis d'une formation relevant d'un DOMEX en 2023 (soit 59% de l'ensemble des sortants).

Leur **taux d'accès à l'emploi est de 64%**, soit 9 pts au dessus des formations hors DOMEX (55%), et +1 pt par rapport à 2022.

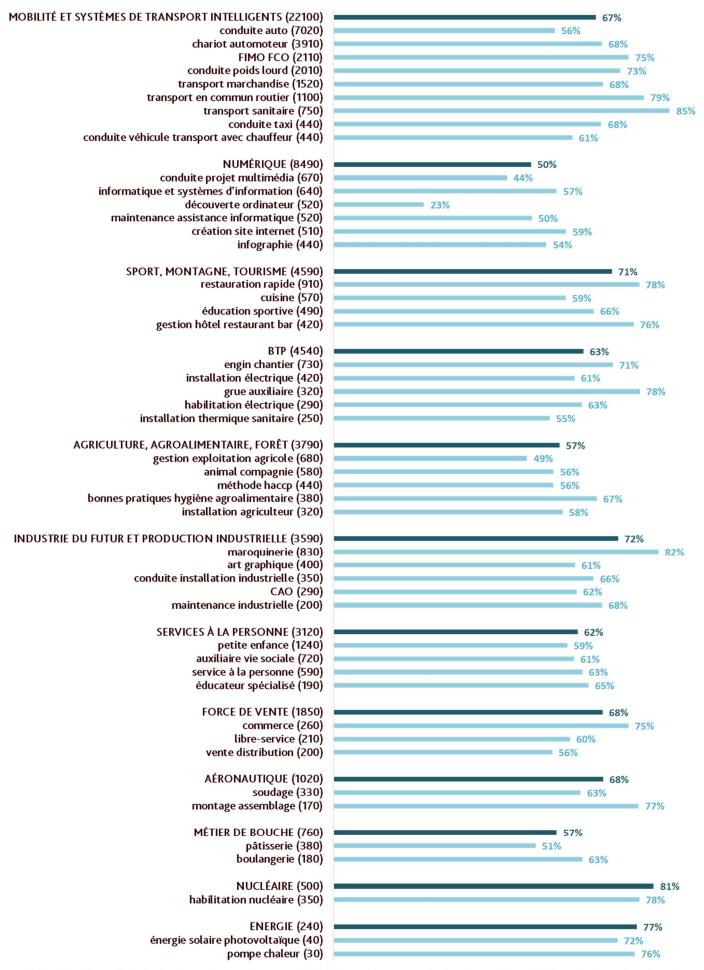
Ce taux varie de 50% pour le Numérique, avec des résultats hétérogènes entre les formations de ce DOMEX, à 77% pour l'Energie.

Quatre DOMEX sont en baisse par rapport à 2022 :

- Numérique (-4 points) fortement impacté par la formation découverte ordinateur (23% ; -2 pts) ;
- BTP (-2 points) notamment la formation installation thermique sanitaire (-10 pts);
- Industrie du futur et production industrielle (-0,5 point) qui reste à un niveau élevé de retour à l'emploi (72%)
- Services à la personne (-0,2 point).

A l'inverse, le DOMEX **Nucléaire** est en forte hausse (+8 pts). Il est composé principalement de la formation Habilitation nucléaire qui reclasse à 78% (+6 pts).

GRAPHIQUE 7: TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI ET NOMBRE DE SORTANTS DES FORMATIONS LES PLUS SUIVIES DANS CHAQUE DOMAINE D'EXCELLENCE



Note de lecture : Principales formations suivies par DOMEX, nombre de sortants et taux d'accès à l'emploi dans les six mois.

ENCADRÉ Nº3

SOURCES ET MÉTHODES

SOURCES

Données produites à partir du fichier des sortants de formation de France Travail (pour le repérage des sortants de formation) et du Fichier Historique Administratif (FHA), et des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) pour l'identification des reprises d'emploi.

Le fichier des sortants de formation est produit à partir des données opérationnelles de France Travail (attestations d'inscription en stage) appariées avec celles du Fichier Historique Administratif (FHA).

CHAMP

Ensemble des formations suivies par les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, à l'exclusion des formations de remise à niveau/savoirs de base et remobilisation, qu'elles soient financées par France Travail ou par une autre structure, et quelle que soit la rémunération perçue par le demandeur d'emploi.

INDICATEUR D'ACCÈS À L'EMPLOI (AU SENS DE L'INDICATEUR FOR1)

Il vise à repérer l'accès à un emploi d'une durée minimale d'un mois au cours des six mois qui suivent la sortie de formation. Il correspond à l'indicateur de la convention tripartite FOR1.

<u>Numérateur</u>: demandeurs d'emploi ayant achevé au mois M une formation prescrite par France Travail (hors formations de remise à niveau/savoirs de base et remobilisation) et qui, entre la date de sortie de formation et M+6, ont eu accès à un emploi, c'est-à-dire pour lesquelles l'une au moins des situations suivantes est observée

- sont en catégorie C (ont déclaré une activité réduite de plus de 78 h) sans être en catégorie A ou B le mois suivant ;
- sont sortis des listes pour motif de reprise d'emploi déclarée ;
- sont en catégorie E en fin de mois ;
- ont une Déclaration préalable à l'embauche (DPAE) pour un contrat de 30 jours ou plus prenant effet entre M+1 et M+6 transmise aux Urssaf ou à la MSA par un employeur (hors contrat de travail temporaire).

<u>Dénominateur</u>: demandeurs d'emploi ayant achevé au mois M une formation prescrite par France Travail (hors formations de remise à niveau/savoirs de base et remobilisation). L'évaluation de l'indicateur pour l'année N est réalisée à partir du rapport entre le cumul des numérateurs et le cumul des dénominateurs sur la période.

INTERPRÉTATION

Certaines reprises d'emploi ne sont pas repérées par les DPAE :

- cas des salariés de particuliers employeurs, d'employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public et d'employeurs à l'étranger, non couverts par les DPAE ;
- les missions d'intérim ne sont pas prises en compte, car la durée de mission n'est pas renseignée dans les DPAE.

Et une partie seulement de ces reprises d'emploi non repérées par des DPAE sont repérées par le FHA (bascules en catégorie C ou E, sortie pour reprise d'emploi déclarée...).

Inversement, l'indicateur compte des retours à l'emploi qui n'ont en réalité pas lieu. En effet, toutes les DPAE ne se concrétisent pas par une embauche effective : le taux de transformation en embauche effective est estimé à 90%.

Cet indicateur est fortement affecté par la conjoncture et par la structure des caractéristiques des formations et des demandeurs d'emploi en formation.



Les entrées en formation en 2023 en Auvergne-Rhône-Alpes

En 2023, en Auvergne-Rhône-Alpes, plus de 120 200 entrées en formation ont été réalisées, soit - 13% sur un an (-17 900). Cette baisse concerne principalement les formations financées par le CPF autonome (-23 500 soit -34%).

Directeur de la publication

Frédéric Toubeau, Directeur Régional France Travail Auvergne-Rhône-Alpes

Directeur de la rédaction

Vincent Giquet, Responsable du service Statistiques, Études et Évaluation.

Réalisation

Service Statistiques, Études et Évaluation



Observatoire de France Travail Auvergne-Rhône-Alpes www.observatoire-emploi-ara.fr